



Règlement de l'appel à candidatures



La candidature à la saison Start Innov' Reboot entraîne :

- la reconnaissance par les candidats de ce règlement de participation à l'appel à projet Start Innov' Reboot
- l'adhésion totale du/des porteurs de projet au présent règlement.

Le SPN est soutenu par :





ARTICLE 1 : Présentation de l'appel à candidatures

Start Innov' Reboot est le dispositif d'accompagnement à l'émergence de nouveaux produits du réseau des Professionnels du Numérique et de l'Image (SPN), association Loi 1901 - dont le siège social est situé dans le Tiers-lieu Cobalt - 5 rue Victor Hugo 86 000 Poitiers.

Le SPN accompagne, connecte et héberge différents entrepreneurs (Startup, TPE, et PME) souhaitant développer des projets numériques innovants. Toutes les actions du SPN sont identifiables sur son site www.spn.asso.fr

Afin de sélectionner les meilleurs projets émergents issus de TPE/PME de la filière numérique, Start Innov' Reboot lance un appel à projets du mardi 1er décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020. Les porteurs sélectionnés intégreront le dispositif d'accompagnement Start Innov' Reboot situé à Poitiers à compter du **12 & 13 Janvier 2021**. Leur présence étant indispensable dès ces dates-là afin de bénéficier de l'accompagnement et des actions prévues dans ce cadre.

Le dispositif d'accompagnement Start Innov' apporte du capital humain aux entrepreneurs. Il sélectionne des projets et leur offre un espace de travail ainsi que du coaching pour la totalité de la période d'accompagnement, à savoir du 12 Janvier 2021 au 30 Juin 2021.

En 6 mois, l'objectif est de faire passer le projet à l'étape supérieure et répondre aux besoins exprimés pendant les 2 journées d'immersion du 12 & 13 Janvier 2021. Et ce, peu importe le stade d'avancement du projet.

Le dispositif d'accompagnement est positionné au sein des locaux du SPN dans le Tiers-Lieu Cobalt (5 rue Victor Hugo - 86000 Poitiers) mais le programme peut également être réalisé hors les murs et notamment dans les agglomérations partenaires : Niort, Angoulême & La Rochelle.

Le SPN est soutenu par :





ARTICLE 2 : Les soutiens et partenaires du programme Start Innov' Reboot

La réalisation du dispositif d'accompagnement Start Innov' Reboot est rendue possible grâce au soutien de multiples partenaires.

Start Innov' Reboot est soutenu financièrement par les collectivités locales :



Start Innov' Reboot est soutenu financièrement par des sponsors privés :

In Extenso
Experts-Comptables

Start Innov' Reboot est soutenu par le biais d'apports en prestations de la part des partenaires suivants :



Le SPN est soutenu par :





Enfin, voici nos partenaires soutiens pour ce dispositif :



Le SPN est soutenu par :





ARTICLE 3 : Description de l'offre d'accompagnement

Le programme d'accompagnement Start Innov' Reboot

Le programme d'accompagnement Start Innov' Reboot propose plusieurs services aux porteurs de projets sélectionnés

- Un accompagnement collectif et individuel leur permettant de se former et d'accéder à des compétences spécifiques, via notamment :
 - Un entretien mensuel avec l'Entrepreneur en Résidence
 - Un entretien bimensuel avec le program manager de Start Innov' Reboot
 - Une série de workshop thématiques (Product Market Fit, POC/MVP, Business Plan...)
 - La présence d'Experts thématiques en Résidence au sein de l'accélérateur
 - L'accès à un catalogue d'experts techniques adhérents du SPN qui pourront leur offrir jusqu'à 3 jours de prestations maximum.
 - Des entretiens, formations et évènements avec des experts, sponsors, partenaires et prestataires de Start Innov' ;
- Un accès facilité aux ressources des adhérents du SPN : outils et formations en ligne, évènements, accès aux financements, veille, etc.
- Un terrain d'expérimentation : la possibilité de tester les produits et solutions via nos partenaires, ainsi qu'au sein de l'écosystème du SPN.
- Un espace connecté au sein du Tiers-Lieu Cobalt avec toute l'équipe permanente du SPN et des hébergements chez nos partenaires en région Nouvelle-Aquitaine.

Cette offre de service est non-contractuelle et sera évolutive au regard du contexte individuel des projets accompagnés.

Le SPN est soutenu par :





ARTICLE 4 : Devoirs et engagements des projets sélectionnés

La valeur d'une participation au programme Start Innov' Reboot est de **10 000 € HT par projet**.

Toutefois, ce montant est pris en charge par le SPN, dans le cadre de l'action collective soutenue par les partenaires du SPN décrits dans l'article dédié. L'accompagnement sera donc gratuit.

En contrepartie de la prise en charge de la participation, chacun des projets accompagnés se devra de respecter les points suivants :

- la disponibilité totale et entière pour s'engager et suivre le programme d'accélération qui se déroulera principalement à Poitiers mais dont certains événements pourront se dérouler à Niort, Angoulême ou La Rochelle
- les porteurs de projet devront également disposer des ressources (financières et matérielles) nécessaires à la réalisation de l'accompagnement
- Les porteurs de projet contribueront à la communication du dispositif en apportant du contenu et des témoignages avant, pendant et après l'accompagnement.
- S'ils ne sont pas adhérents, les porteurs de projet devront adhérer au réseau SPN pour au moins l'année 2021, le programme étant destiné aux adhérents du cluster.

Un contrat d'engagement sera proposé à chacun des porteurs de projets afin de valider ces devoirs et engagements. Sa signature conditionnera l'entrée sur le programme. En outre, le candidat certifie sur l'honneur que les informations qu'il communique dans son dossier de candidature sont exactes.

ARTICLE 5 : Conditions de candidatures

Candidats

Sont éligibles les projets qui rassemblent les critères suivants :

- l'entreprise est créée et son siège social est basé sur l'un des 4 départements : Vienne, Deux-Sèvres, Charente ou Charente-Maritime. la maturité du projet nécessite un accompagnement par le dispositif Start Innov' Reboot
- une personne au moins se consacre à 100% pour le programme
- l'entreprise fait partie de la filière numérique
- l'entreprise est adhérente ou future adhérente du réseau SPN

Le SPN est soutenu par :





Délai de candidature

La date limite pour envoyer le dossier est fixée du mardi 1er décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 à minuit. Le SPN se réserve le droit de reporter cette échéance pour quelque motif que ce soit.

Formulaire de candidature

Les porteurs de projet sont invités à remplir le formulaire de candidature en ligne sur le site de Start Innov' : <http://startinnov-byspn.fr/>. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par email au porteur de projet.

Le porteur de projet accepte que le SPN conserve les informations concernant son projet. Il accepte également que le SPN transmettent les informations du formulaire de candidature afin qu'elles soient étudiées et évaluées par les partenaires institutionnels ou les partenaires financeurs de l'accélérateur.

Ces données de candidatures sont stockées par le SPN. Elles restent confidentielles.

ARTICLE 6 : Processus de sélection

Calendrier de la sélection de projets

- Période de candidatures en ligne : mardi 1er décembre 2020 au jeudi 31 décembre 2020 (cette date pourra être reportée si les délais de réponses sont prolongés)
- Annonce des résultats : Mercredi 6 Janvier 2020
- Intégration des participants pour une durée de 6 mois (variable en fonction de la maturité des projets). Calendrier prévisionnel : dès le 12 janvier 2021 à juin 2021

Comité de sélection des projets

Une séance de questions/réponses sur le programme d'accompagnement sera organisée pendant la période de candidature en ligne, si les organisateurs le jugent nécessaire. Le program manager de Start Innov' est également disponible pour répondre aux interrogations des porteurs de projets.

Les membres de l'équipe permanente du SPN, l'entrepreneur en résidence et un représentant du CA du SPN se réuniront à l'issue de la clôture des candidatures en ligne et procéderont aux choix des projets qui intégreront le programme d'accompagnement. Le comité de sélection pourra s'autoriser à dresser une liste de participants complémentaires qui seraient sollicités en cas de désistement parmi la liste des primo-sélectionnés.

Le SPN est soutenu par :





Si un candidat est sélectionné pour le programme d'accompagnement, un entretien téléphonique pourra lui être demandé.

Critères de sélection

Axes d'analyse	Descriptif
Implantation	L'implantation de l'entreprise en : Charente, Charente-Maritime, Vienne ou Deux-Sèvres
Étape à franchir	Sélection sur la capacité du SPN à accompagner en fonction de la description de l'étape à franchir : preuve de concept, commercialisation...
Economique	Le projet permettra-t-il à l'entreprise de développer un nouvel axe/générer une nouvelle source de revenu? Permettra-t-il un rebond de l'entreprise ? La création d'emplois est -elle prévue à court terme/ à moyen terme? Capacité à générer un modèle économique pérenne.
L'équipe	Quelles sont les compétences de l'équipe ? Sont-elles complémentaires ? Est ce que le collectif maîtrise les technologies nécessaires à son projet ? Est-il possible de distinguer la capacité d'adaptation et l'agilité des porteurs de projet ?
Disponibilité	Quel temps le ou les porteurs de projets prévoient-ils de consacrer au projet ?
Bonus	L'entreprise est adhérente du SPN Intégration de critères de sobriété numérique et/ou responsabilité numérique

Intégration au dispositif d'accompagnement

L'intégration des porteurs de projets dans le dispositif d'accompagnement Start Innov' Reboot sera soumise à la signature d'un contrat d'engagement. Celui-ci règle le mode de fonctionnement et le contenu du programme d'accompagnement pour les porteurs de projets.

Le SPN est soutenu par :





ARTICLE 7 : Confidentialité

Le contenu des dossiers de candidature, notamment le contenu technique et financier ainsi que les délibérations sont confidentiels. L'organisateur, les membres du jury et toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projet s'engagent à traiter les informations confidentielles des porteurs de projets et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable du porteur de projet.

Dans le cadre de la communication associée à l'appel à candidatures de Start Innov' Reboot (avant, pendant et après), les candidats autorisent sans réserve et à titre gratuit que le SPN :

- Communiquer à la presse et publier les dénominations sociales, noms et contacts ;
- Rendre publiques les caractéristiques non confidentielles des projets présentés ;
- Transmettre les noms, coordonnées et caractéristiques non confidentielles de tous les candidats auprès de ses partenaires institutionnels et/ou financeurs
- Diffuser l'image des participants et des accompagnateurs sur des médias offline et online.

ARTICLE 8 : Protection des données personnelles

Pour cet appel à projet, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant et concernant leur projet. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique ; elles sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et au processus de sélection. En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données peut être exercé à cette adresse : contact@spn.asso.fr

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

Le participant à Start Innov' Reboot garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle nécessaires à la présentation, au développement et à la commercialisation du projet présenté.

Le présent appel à projets ne confère aucun droit, ni aucune licence à l'organisateur sur le produit ou la solution du participant.

Le participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachés au produit ou solution proposé et tiendra l'organisateur indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières.

Le SPN est soutenu par :





ARTICLE 10 : Divers

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Toute modification éventuelle du présent règlement sera communiquée et mise en ligne sur le site internet de l'appel à projets.

Le SPN se réserve en cas de force majeure, le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le règlement est soumis à la loi française. En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Tout litige né à l'occasion du présent appel à projets qui ne pourrait être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents.

Établi le 27 novembre 2020 à Poitiers.

Le SPN est soutenu par :

